

Les demandes de prestations doivent uniquement être faites par les salariés

RENSEIGNEMENTS SALARIE

Nom: Prénom:

Adresse:

Code postal: Ville:

Téléphone: Matricule:

E mail :@

Votre quotient familial : QF1 QF2 QF3 QF4 QF5 QF6

Pour les QF 2 à QF 6 joindre la photocopie de votre feuille d'impôt 2021 du foyer fiscal sur les revenus 2020

SEJOUR EN CENTRE AERE ENFANT :

NOM :..... Prénom :..... Date de naissance :

ATTENTION: les 2 encadrés ci-dessous sont à remplir impérativement et exclusivement par un centre aéré (Centre de Loisirs Sans Hébergement) qui percevra le chèque

Lieu : du au 2022

Nombre de jours: X **Montant journalier** = **Montant total** €

Nom du centre aéré (C.L.S.H):

Adresse:

Code postal: Ville:

Code APE: SIRET:

N° d'agrément DDJS :

Chèque à établir au nom de :

Fait à: le:

cachet

Je soussigné,*

responsable du centre aéré atteste que les informations concernant le séjour sont exactes

Signature du responsable :

***Ligne à remplir impérativement.**

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION CENTRE AERE

Chaque enfant du salarié BRITTANY FERRIES peut bénéficier **d'une participation du CSE calculée selon votre quotient familial, plafonnée à 100€ par an et de 130€ pour un enfant invalide.**

Cette aide est accordée aux enfants de **3 à 12 ans révolus**, et sans limite d'âge si l'enfant est invalide.

Il existe 6 tarifs établis en fonction de votre QUOTIENT FAMILIAL FISCAL

TARIF	Applicable aux familles ayant un QF :	Participation du CE (dans la limite du tarif journalier du CLSH)
QF 6	QF < 9 024€	10€ maximum par jour
QF 5	9 025€ < QF < 10 120€	9€ maximum par jour
QF 4	10 121€ < QF < 11 229€	8€ maximum par jour
QF 3	11 230€ < QF < 12 338€	7€ maximum par jour
QF 2	12 339€ < QF < 13 446€	6€ maximum par jour
QF 1	13 447€ < QF	5€ maximum par jour

ATTENTION : pour bénéficier des tarifs, vous devez calculer votre Quotient Familial Fiscal (QF) en divisant votre revenu imposable par le nombre de parts soit :

$$\text{QUOTIENT FAMILIAL (QF)} = \frac{\text{REVENU IMPOSABLE}}{\text{NOMBRE DE PARTS}}$$

Une photocopie de votre feuille d'imposition **2021 avec vos revenus 2020** est à joindre **obligatoirement** avec votre demande. (sauf tarif QF 1)

En cas **d'oubli ou non justification, il vous sera attribué la participation du tarif QF1.**

NB : En 2022 le montant total de la participation financière du CSE sur toutes les prestations qu'il vous propose (Allocation sportive ou culturelle, location vacances, CH. Vacances, voyages, colonies,...) est plafonné à 900€ par salarié mais ne sont pas inclus dans ce montant les chèques cadeaux pour le Noël des enfants, les Chèques CADHOC pour Evénement Familial, les CESU.

Quelques règles à respecter:

Pour bénéficier de cette allocation, le salarié devra:

- Avoir une ancienneté égale ou supérieure à 6 mois et être présent dans l'Entreprise au moment de la demande.
- Remplir l'encadré salarié et faire remplir par l'association ou l'organisme de son choix la partie correspondante pour l'activité centre aéré.

Toutes les allocations sont attribuées par année civile.

Pour nous aider à régler votre demande rapidement, remplissez votre attestation correctement en nous adressant **un exemplaire par personne**. Vos demandes seront traitées dans un délai moyen de 20 jours.

Cette attestation est à renvoyer à:

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Brittany Ferries

Port du Bloscon – CS60072

29688 ROSCOFF CEDEX

Tel: 02.98.29.28.96

email : baicse@brittany-ferries.fr

Site internet : www.ce-brittanyferries.com

Les informations recueillies par le Comité Social et Economique (CSE) de Brittany Ferries pour traiter votre demande font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion des allocations et subventions des droits des salariés de Brittany Ferries. La durée de conservation des données que vous nous transmettez est limitée à 10 ans. Les destinataires de ces données sont les membres de l'équipe administrative du CSE et les membres du bureau du CSE, avec usage strictement interne. Pour exercer vos droits, notamment votre droit d'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données, ou pour toute autre information, vous pouvez nous contacter en écrivant à baicse@brittany-ferries.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits en matière de protection des données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL (<https://www.cnil.fr/>) ou par courrier postal.